



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enfants

Question écrite n° 54399

Texte de la question

M. Franck Reynier appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur l'accès des enfants handicapés aux structures d'accueil (de la petite enfance, de loisirs ou de vacances). Une large étude menée sur l'année 2008 par la plateforme nationale Grandir ensemble, en partenariat avec l'institut d'études politiques de Paris, dresse un état des lieux de l'accès des enfants handicapés aux structures d'accueil. Il apparaît notamment que l'offre d'accueil est cinq fois inférieure à la demande. Cette étude souligne que « les principaux refus notifiés par les organismes gestionnaires concernent en priorité les enfants polyhandicapés, les enfants présentant des troubles autistiques associés à une communication non verbale, ainsi que des enfants présentant des troubles de la santé associés à leur pathologie ». Elle explique cette situation notamment par l'insuffisance du personnel d'encadrement, le manque de formation du personnel, ou encore l'absence d'appui technique professionnel. L'encadrement et le contact humain sont des éléments indispensables au bon accueil de tous les enfants handicapés. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement afin de renforcer l'encadrement et la présence de personnel qualifié auprès des enfants handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54399

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6854

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)